



RAPPORT DE GESTION

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

Daté du 5 novembre 2019

Baylin Technologies inc.

Rapport de gestion pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019

Le présent rapport de gestion de Baylin Technologies inc. (« Baylin », la « Société » ou « nous ») a été préparé par la direction en date du 5 novembre 2019. Il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de Baylin et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (les « états financiers annuels ») et avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de Baylin et les notes annexes pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019 (les « états financiers intermédiaires » et collectivement avec les états financiers annuels, les « états financiers »). Les états financiers ont été dressés selon des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Dans la préparation du présent rapport de gestion, la direction a tenu compte des renseignements disponibles jusqu'au 5 novembre 2019, à moins d'indication contraire.

Un complément d'information sur la Société, dont la dernière notice annuelle, se trouve sur www.sedar.com. À moins d'indication contraire, tous les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont en dollars canadiens.

Le présent rapport de gestion renferme les commentaires de la direction de la Société concernant la stratégie, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Société. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité du présent rapport de gestion incombe à la direction. En conséquence, la direction met au point, maintient et supporte les systèmes et les contrôles nécessaires pour fournir une assurance raisonnable de l'exactitude des commentaires formulés dans les présentes.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs au sujet de l'expansion future prévue de nos activités, du caractère adéquat de nos ressources financières et d'autres événements ou d'autres situations susceptibles de se produire dans l'avenir. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi d'expressions ou de termes comme « prévoir », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « cibler », « planifier », « potentiel », « possible » et des variantes de ceux-ci, ou à des déclarations affirmant que certains événements, certaines situations ou certains résultats « pourraient » ou « devraient » survenir ou être atteints et à des expressions comparables. Ces énoncés prospectifs portent notamment sur les perspectives commerciales, les stratégies, la concurrence, les activités et les dépenses prévues tout au long de l'exécution du plan d'affaires de la direction, le caractère adéquat de notre trésorerie disponible et d'autres déclarations sur des événements ou des résultats futurs. Les énoncés prospectifs portent sur l'avenir et sont, par définition, incertains et les résultats réels de la Société ou les événements ou les situations futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui y sont présentés en raison de différents risques, de différents impondérables et d'autres facteurs, dont des risques et des impondérables économiques et commerciaux. Les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et des analyses faites par la Société compte tenu de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la conjoncture courante et des événements attendus, ainsi que d'autres facteurs que nous estimons pertinents, et sont exposés à différents risques et à différents impondérables. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses sous-jacentes à ces énoncés sont raisonnables, elles pourraient se révéler inexactes, et la direction ne peut garantir que les résultats réels seront conformes à la réalité. En conséquence, tous les énoncés prospectifs relatifs à la situation financière et aux résultats d'exploitation contenus dans le présent rapport de gestion ou dans les documents intégrés par renvoi doivent être lus en tenant compte de la présente mise en garde, et rien ne peut garantir que les résultats ou les événements attendus se concrétiseront. Certains des risques, des incertitudes et des autres facteurs sont décrits à la rubrique sur les facteurs de risque de notre dernière notice annuelle, accessible sur www.sedar.com. Pour les raisons énumérées ci-dessus, les investisseurs ne doivent pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. Sauf indication contraire, les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont valables à la date de ce dernier, et la direction décline toute obligation de les actualiser à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour tout autre motif, sauf si la loi l'exige.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Le présent rapport de gestion renferme un certain nombre de mesures qui ne sont pas prescrites par les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada et qui pourraient donc ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. La direction estime que ces mesures sont couramment utilisées par les analystes, les investisseurs, les prêteurs et les parties intéressées pour évaluer le rendement financier de notre entreprise ainsi que la capacité de la Société à contracter des dettes et à en assurer le service pour soutenir ses activités commerciales. Les mesures que nous utilisons sont définies dans le présent rapport dès leur première occurrence.

Même si la direction estime que les mesures non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile, elle croit que ces mesures complémentaires ne doivent pas être considérées isolément ni comme des mesures de remplacement du

résultat net ou des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement ni se substituer à d'autres données des états financiers présentées conformément aux PCGR.

Les mesures non conformes aux PCGR présentées dans le présent rapport de gestion sont : (i) le « BAIIA », qui correspond au résultat d'exploitation plus la dotation aux amortissements, (ii) le « BAIIA ajusté », qui correspond au BAIIA plus les éléments non récurrents, (iii) le « résultat net ajusté », qui correspond au bénéfice net ou à la perte nette plus les éléments non récurrents, (iv) la « marge brute », qui correspond au bénéfice brut divisé par les produits des activités ordinaires, (v) la « trésorerie nette », qui correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie moins la dette bancaire renouvelable, (vi) le « fonds de roulement », qui correspond aux actifs courants moins les passifs courants), (vii) le « fonds de roulement hors trésorerie », qui correspond au fonds de roulement moins la trésorerie nette, et (viii) le « cycle de conversion de la trésorerie », qui correspond au : a) délai moyen de recouvrement des créances, plus b) le délai moyen de rotation des stocks, moins c) le délai moyen de règlement des fournisseurs, au trimestre précédent.

VUE D'ENSEMBLE

Profil

Baylin est une société de gestion de la technologie sans fil diversifiée de premier plan qui exerce ses activités à l'échelle mondiale. Baylin exerce des activités axées sur la recherche, la conception, le développement, la fabrication et la vente de produits et de services de radiofréquence (« RF ») active et passive et de micro-ondes terrestres. Les produits de la Société sont commercialisés et vendus sous les noms de marque Galtronics, Advantech sans fil, Micro-Onde Alga et Mitec VSAT.

Le secteur d'activité Galtronics, fondé en 1978, conçoit et fabrique des solutions d'antennes sans fil innovantes pour répondre aux besoins des clients en infrastructure mobile intégrée et en systèmes d'antennes distribués, d'antennes de station de base et d'antennes à petites cellules. Baylin exploite le secteur d'activité Galtronics par l'intermédiaire de certaines de ses filiales.

Le secteur d'activité Advantech sans fil, acquis par Baylin auprès d'Advantech sans fil inc. (maintenant connue sous le nom de SpaceBridge Inc.) (le « vendeur d'Advantech ») le 17 janvier 2018 (« l'acquisition d'Advantech »), conçoit et fabrique des produits RF et micro-ondes pour les marchés de la communication sans fil, les clients commerciaux, les infrastructures critiques, les gouvernements et l'armée. Baylin exploite le secteur Advantech sans fil par l'intermédiaire de certaines de ses filiales.

Micro-Onde Alga, acquise par Baylin le 11 juillet 2018 dans le cadre de l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Micro-Onde Alga Inc. (« l'acquisition d'Alga »), est un fournisseur d'amplificateurs de puissance intégrés à radiofréquences et à micro-ondes, d'amplificateurs pulsés utilisés dans la fabrication de radars, de produits d'émetteurs-récepteurs et de composantes et de systèmes passifs à radiofréquences. Baylin exploite les secteurs d'activité de Micro-Onde Alga et de Mitec VSAT par l'intermédiaire de certaines de ses filiales.

Faits saillants

Les faits saillants pour le trimestre clos le 30 septembre 2019 comprennent ce qui suit :

- Les produits des activités ordinaires se sont établis à 36,4 M\$ au troisième trimestre de 2019, un recul de 1,8 M\$ ou 4,6 % comparativement au troisième trimestre de 2018.
- Le bénéfice brut s'est établi à 12,2 M\$ au troisième trimestre de 2019, un recul de 3,9 M\$ ou 24,5 % comparativement au troisième trimestre de 2018. La marge brute a été de 33,5 % au troisième trimestre de 2019, un recul d'environ neuf points de pourcentage comparativement à une marge brute de 42,3 % à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté a été de 1,2 M\$ au troisième trimestre de 2019, comparativement à 7,1 M\$ au troisième trimestre de 2018. Certaines charges non récurrentes (« éléments non récurrents ») de 0,4 M\$ ont été engagées au troisième trimestre de 2019. Elles étaient principalement composées de charges liées aux honoraires juridiques dans le cadre d'une réorganisation d'entreprise d'une partie inactive des activités de Galtronics et d'honoraires de consultation versés à Advantech sans fil Inc. (la convention de services-conseils ne sera pas prolongée après son échéance le 31 décembre 2019).
- Au 30 septembre 2019, la trésorerie nette de la Société a reculé par rapport au 31 décembre 2018, principalement en raison du remboursement d'une tranche de l'emprunt consenti par Crown Capital Fund IV, LP, de dépenses d'investissement, du service de la dette, d'impôts au comptant, d'un paiement

conditionnel lié à l'acquisition d'Alga, du règlement d'options sur actions et d'une augmentation du fonds de roulement hors trésorerie.

Faits récents

En septembre 2019, la Société a annoncé que Galtronics Vietnam Co. Ltd. avait été choisie parmi un petit nombre de vendeurs pour fournir de grands modules d'antennes fondées sur la technologie MIMO à un fournisseur d'équipement de réseau de premier plan. La construction de chaînes de production dans sa nouvelle installation au Vietnam a commencé et devrait être achevée au premier trimestre de 2020. Il est prévu que la production de ces modules d'antennes débutera au deuxième trimestre de 2020. À une date ultérieure, la production de produits 5G additionnels débutera dans cette installation. Galtronics investira environ 9,0 M\$ afin de concevoir et d'équiper cette installation, dont la capacité sera suffisante pour répondre aux besoins de ses clients pendant les deux à trois prochaines années. La production sera doublée au besoin.

En septembre 2019, la Société a annoncé que sa filiale en propriété exclusive, à savoir Galtronics USA Inc. (« Galtronics ») avait établi un partenariat avec l'une des plus importantes sociétés de mâts et d'éclairage d'Europe et a mis en marché deux solutions d'antennes intelligentes visant à offrir une couverture 3G et 4G dans des emplacements à forte densité.

En septembre 2019, la Société a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») à l'égard d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat »). L'offre publique de rachat a débuté le 30 septembre 2019 et se poursuivra jusqu'à la date où Baylin aura achevé ses rachats ou jusqu'au 29 septembre 2020, à l'expiration de l'offre, selon la plus rapprochée de ces dates.

En octobre 2019, la Société a annoncé que Galtronics avait lancé une antenne canister à petites cellules/C-RAN quasi-équidirective à 18 ports de deux pieds conçue pour le marché nord-américain. Cette antenne a reçu une approbation préalable afin d'être utilisée par un fournisseur nord-américain de premier plan.

En octobre 2019, la Société a annoncé que Galtronics avait lancé la production d'une antenne de station de base (macro) à 12 ports de six pieds pour des fournisseurs nord-américains.

En octobre 2019, la Société a annoncé que Galtronics avait élargi sa gamme de produits d'antennes canister à petites cellules/C-RAN quasi-équidirective à 10 ports de deux pieds afin d'inclure des capacités de releveur électrique manuel (MET) et de releveur électrique à distance (RET). Les versions MET et RET comportent les mêmes caractéristiques de rendement RF, et l'option MET a déjà reçu une approbation préalable afin d'être utilisée par un fournisseur nord-américain de premier plan.

La Société a clôturé la vente de son installation de Kirkland, située dans la province de Québec, au Canada (l'« installation située au Québec ») le 28 octobre 2019. Le produit de 7,1 M\$ sera affecté au remboursement d'une tranche de la facilité renouvelable. La Société a signé un contrat de location à long terme et continuera d'exercer ses activités dans l'installation située au Québec.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières pour les périodes indiquées.

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Trimestres clos les 30 septembre		Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		Exercice clos le 31 décembre
	2019	2018	2019	2018	2018
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	36 430	38 189	123 294	100 205	136 214
Bénéfice brut	12 212	16 168	44 187	39 778	50 841
Résultat avant impôt sur le résultat	(567)	(1 104)	(4 379)	(4 931)	(10 624)
Charge (économie) d'impôt	151	695	586	1 183	(5 180)
Résultat net	(718)	(1 799)	(4 965)	(6 114)	(5 444)
Résultat par action de base et après dilution	(0,02 \$)	(0,05 \$)	(0,12 \$)	(0,16 \$)	(0,13 \$)
BAIIA	824	4 774	8 829	5 255	2 733
BAIIA ajusté	1 223	7 100	10 475	11 435	15 293
Actifs courants	77 786	78 777	77 786	78 777	79 937
Total de l'actif	173 457	166 903	173 457	166 903	170 517
Passifs courants	50 838	33 328	50 838	33 328	35 077
Passifs non courants	49 300	53 926	49 300	53 926	53 613
Total du passif	100 138	87 254	100 138	87 254	88 690

PERSPECTIVES

En septembre 2019, nous avons annoncé que les résultats financiers du troisième trimestre de 2019 seraient inférieurs aux prévisions. Des conditions sectorielles difficiles ont continué de faire pression sur la demande de plusieurs de nos principaux clients. En outre, la décision d'investir dans la production de grandes antennes MIMO dans notre nouvelle installation située au Vietnam s'est traduite par des charges additionnelles au troisième trimestre de 2019 qui n'étaient pas prévues dans le budget de 2019. Les produits tirés de cet investissement ne seront pas comptabilisés avant 2020.

De plus, notre groupe Infrastructure a subi une baisse de ses activités, car ses clients de premier plan du secteur des télécommunications affichent des retards ou des réductions de leurs dépenses d'investissement jusqu'en 2020 ainsi que le report d'un important projet de station de base. Nous prévoyons que les produits du groupe Infrastructure demeureront inférieurs au montant budgété jusqu'à la fin de l'exercice.

Nous sommes satisfaits des progrès que nous avons accomplis en vue de corriger les problèmes liés à Advantech sans fil qui existaient au moment où nous avons acquis cette entreprise. Bien que ces problèmes continuent d'avoir une incidence négative sur la rentabilité, nous sommes d'avis que la plupart d'entre eux sont maintenant chose du passé. La direction conserve ses objectifs antérieurement énoncés en termes de synergies de coûts et entrevoit des occasions accélérées de générer des produits dans des marchés adjacents auxquels Advantech n'a pas participé par le passé.

La direction est d'avis que les problèmes auxquels elle a été confrontée au troisième trimestre de 2019 continueront d'avoir une incidence sur la Société pour le reste de l'année et jusqu'au premier trimestre de 2020. Alors que la direction est d'avis que ces enjeux sont transitoires, elle met l'accent sur l'amélioration du rendement financier, y compris des initiatives de réduction des coûts qui devraient réduire ces derniers de plus de 4,0 M\$ par année.

La direction s'attend à ce que la marge brute augmente au quatrième trimestre de 2019 et en 2020, ce qui lui permettra de renouer avec ses niveaux historiques alors que les produits du groupe Infrastructure et du groupe Antennes intégrées affichent une reprise et que les produits tirés d'Advantech sans fil et de Micro-Onde Alga continuent de croître.

Nous continuons d'être optimistes à l'égard de l'accélération de nouveaux programmes, de l'obtention de nouveaux contrats et de nouvelles occasions importantes au chapitre de la technologie de grandes antennes MIMO 5G, et nous continuons d'investir dans des domaines à croissance élevée et d'entrer sur de nouveaux marchés.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Description des activités

Galtronics

Le secteur d'activité Galtronics compte trois gammes interreliées de produits d'antennes : (i) Asie-Pacifique, (ii) Antennes intégrées, et (iii) Infrastructure sans fil (antennes à petites cellules, antennes réparties et antennes de station de base).

Le groupe Asie-Pacifique travaille avec des fabricants d'équipement d'origine (« FEO ») à la conception et à la production d'antennes pour téléphones mobiles, téléphones intelligents et tablettes. Les volumes de production du groupe Asie-Pacifique sont générés par les installations de la Société au Vietnam, où la structure de coûts est avantageuse.

Le groupe Antennes intégrées travaille auprès de FEO à la conception et à la production d'antennes pour routeurs WiFi, de décodeurs, d'appareils de réseaux domestiques et de produits de radio mobile terrestre. Les produits du groupe Antennes intégrées sont fabriqués à l'usine de la Société située en Chine.

Le groupe Infrastructure sans fil travaille avec des clients opérateurs de réseau et d'autres entreprises pour concevoir et produire des antennes à petites cellules, des systèmes d'antennes distribués et des antennes de station de base qui prennent en charge les exigences de couverture sans fil et de données mobiles. Les produits du groupe Infrastructures sans fil sont fabriqués à l'usine de la Société située en Chine.

Advantech sans fil

Le secteur d'activité Advantech sans fil représente plus de 25 ans d'innovations importantes, notamment l'utilisation de la technologie du nitrure de gallium (« GaN ») pour créer des produits compacts, légers et puissants. Advantech sans fil conçoit et fabrique sur mesure des produits radiofréquence et micro-ondes terrestres destinés aux marchés des communications sans fil hautement spécialisés, notamment les suivants :

- *Composants de RF* : (i) amplificateurs de puissance à base de GaN (convertisseurs de blocs, amplificateurs de puissance à semi-conducteurs (« SSPA ») et convertisseurs de bloc d'alimentation à semi-conducteurs (« SSPB »)); (ii) amplificateurs de puissance à base d'arséniure de gallium (« GaAs »); (iii) convertisseurs de fréquence intérieure; (iv) convertisseurs de fréquence extérieure; et (v) émetteurs-récepteurs.
- *Composants hyperfréquences* : (i) radios hyperfréquences point à point; et (ii) logiciel de gestion de réseau.
- *Antennes et contrôleurs* : (i) antennes fixes; (ii) antennes mobiles; et (iii) contrôleurs d'antenne.

Les produits sont conçus et fabriqués pour les clients des secteurs suivants : (i) diffusion; (ii) navires maritimes et de croisière; (iii) gouvernement et armée; (iv) sécurité intérieure; (v) satellites de radiodiffusion directe; (vi) pétrole et gaz; et (vii) communications sans fil.

Micro-Onde Alga

Le secteur d'activité Micro-Onde Alga fabrique des amplificateurs de puissance intégrés à radiofréquences et à micro-ondes, des amplificateurs pulsés utilisés dans la fabrication de radars, des produits d'émetteurs-récepteurs ainsi que des composantes et des systèmes passifs à radiofréquences. L'offre actuelle de produits couvre toutes les principales fréquences standard, notamment :

- *les composantes actives* : L, S, C, X, Ku et Ka dont les fréquences vont de 2,0 à 31,0 GHz et qui se situent dans un spectre de puissance de 5 à 12 000 watts;
- *les composantes passives* : de 500 MHz à 100 GHz. Les composantes à radiofréquences passives comprennent les filtres, les diplexeurs, les multiplexeurs et les diviseurs de puissance en aluminium, en cuivre et en invar qui complètent les composantes actives de Micro-Onde Alga et qui procurent une synergie importante lorsqu'elles sont intégrées à un sous-ensemble ou à un sous-système.

Produits des activités ordinaires et bénéfice brut

(en milliers de dollars)

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
	\$	\$	%	\$	\$	%
Produits des activités ordinaires	36 430	38 189	(4,6 %)	123 294	100 205	23,0 %
Coût des produits vendus	24 218	22 021	10,0 %	79 107	60 427	30,9 %
Bénéfice brut	12 212	16 168	(24,5 %)	44 187	39 778	11,1 %
Marge brute	33,5 %	42,3 %		35,8 %	39,7 %	

a) Facteurs de variabilité des produits des activités ordinaires et du bénéfice brut

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont tirés de la vente de composantes de communication sans fil. Les résultats financiers sont regroupés dans un seul secteur à présenter. La Société fabrique et vend une large gamme de composantes, dont des antennes pour appareils mobiles et téléphones intelligents, des appareils de télémétrie et de réseau, des radios mobiles terrestres, des infrastructures sans fil et des services de télématique ainsi que des produits radiofréquences et micro-ondes tels que des amplificateurs, des convertisseurs et des émetteurs-récepteurs. Le chiffre d'affaires varie en fonction des calendriers de lancement de produits des clients, de leurs plans de déploiement de projets et du niveau d'investissement des opérateurs et des fournisseurs indépendants dans l'agrandissement de leur réseau.

Bénéfice brut

Le bénéfice brut varie selon les prix, les volumes de vente, la composition et les coûts variables des produits vendus (soit les matières premières et la main-d'œuvre directe).

b) Exercice 2019 comparativement à l'exercice 2018

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 36,4 M\$ au troisième trimestre de 2019, comparativement à 38,2 M\$ pour le troisième trimestre de 2018, soit un recul de 4,6 %. Cette diminution est principalement imputable à la baisse des ventes de produits du groupe Antennes intégrées et du groupe Infrastructures sans fil comparativement au troisième trimestre de 2018, qui a été quelque peu contrebalancée par des produits des activités ordinaires tirés des produits du groupe Asie-Pacifique et des produits combinés d'Advantech sans fil et de Micro-Onde Alga qui sont en hausse comparativement au troisième trimestre de 2018.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, les produits des activités ordinaires ont été de 123,3 M\$ comparativement à 100,2 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, ce qui représente une hausse de 23,0 %. L'augmentation découle principalement de la vigueur des produits des activités ordinaires liés aux produits du groupe Asie-Pacifique, d'Advantech sans fil et de Micro-Onde Alga. Micro-Onde Alga a été acquise en juillet 2018.

Le bénéfice brut s'est établi à 12,2 M\$ au troisième trimestre de 2019, un recul de 3,9 M\$ comparativement au troisième trimestre de 2018. La marge brute a été de 33,5 % au troisième trimestre de 2019 comparativement à 42,3 % au troisième trimestre de 2018 (voir la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » à la page 2 du présent rapport de gestion). La marge brute a été négativement touchée au troisième trimestre de 2019 par la composition des ventes – les produits des activités ordinaires du groupe Asie-Pacifique en pourcentage du total des produits ont été plus élevés que prévu. Toutefois, ces produits génèrent des marges brutes moins élevées que les autres gammes de produits.

Le bénéfice brut a été de 44,2 M\$, ou 35,8 % des produits des activités ordinaires, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, comparativement à 39,8 M\$, ou 39,7 % des produits des activités ordinaires pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le recul de la marge brute découle des raisons mentionnées plus haut.

Frais de vente et de marketing

(en milliers de dollars)

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires	2 259	2 509	(250)	6 776	6 594	182
Autres	1 439	905	534	4 340	2 824	1 516
Total	3 698	3 414	284	11 116	9 418	1 698
En pourcentage des produits des activités ordinaires	10,2 %	8,9 %		9,0 %	9,4 %	

a) Facteurs de variabilité des frais de vente et de marketing

Les frais de vente et de marketing de la Société sont principalement composés des salaires, des frais de publicité, de participations à des salons commerciaux et de déplacement et d'autres activités promotionnelles. Ces frais peuvent être substantiels lorsque vient le temps de percer de nouveaux marchés, comme celui des infrastructures, ou d'obtenir de nouveaux clients, compte tenu des investissements considérables qui pourraient être nécessaires pour décrocher de nouveaux contrats.

b) Exercice 2019 comparativement à l'exercice 2018

Les frais de vente et de marketing de la Société au troisième trimestre de 2019 ont été de 3,7 M\$ (10,2 % des produits des activités ordinaires), comparativement à 3,4 M\$ (8,9 % des produits des activités ordinaires) au troisième trimestre de 2018. La hausse est principalement imputable au moment de l'engagement des frais de marketing.

Les frais de vente et de marketing de la Société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 ont été de 11,1 M\$, comparativement à 9,4 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018. La hausse est principalement imputable aux raisons mentionnées plus haut ainsi qu'à l'inclusion des frais de vente et de marketing de Micro-Onde Alga (acquise en juillet 2018).

Frais de recherche et de développement

(en milliers de dollars)

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais de développement	4 318	3 688	630	12 865	10 299	2 566
Dotation aux amortissements	79	61	18	306	336	(30)
Total	4 397	3 749	648	13 171	10 635	2 536
En pourcentage des produits des activités ordinaires	12,1 %	9,8 %		10,7 %	10,6 %	

a) Facteurs de variabilité des frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement (« R et D ») de la Société comprennent essentiellement les salaires, les frais de brevet, les coûts de développement de produits et d'autres coûts liés aux études techniques. Les centres de conception technologique de la Société sont situés en Corée du Sud, aux États-Unis et au Canada. La Société engage souvent des frais importants dans le développement d'un nouveau produit sans aucune garantie que les concepteurs de systèmes de ses clients le choisiront pour leurs applications. La direction doit souvent prévoir le type de produits qui pourrait être en demande avant même que ses clients lui aient clairement signifié leurs besoins. Même quand ces concepteurs finissent par choisir le produit de la Société, il peut s'écouler un délai important avant que la Société en tire des recettes qui viendront contrebalancer les frais éventuellement considérables qu'elle aura initialement engagés.

b) Exercice 2019 comparativement à l'exercice 2018

Les frais de R et D de la Société du troisième trimestre de 2019 se sont établis à 4,4 M\$ (12,1 % des produits des activités ordinaires). Il s'agit d'une hausse de 0,6 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2018, lequel avait affiché des dépenses de R et D de 3,7 M\$ (9,8 % des produits des activités ordinaires). Cette augmentation est imputable à des charges additionnelles pour le développement de nouveaux produits d'antennes à petites cellules et de stations de base au troisième trimestre de 2019.

Les frais de R et D de la Société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 ont été de 13,2 M\$, comparativement à 10,6 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018. La hausse est principalement imputable aux raisons mentionnées plus haut ainsi qu'à l'inclusion des frais de R et D de Micro-Onde Alga (acquise en juillet 2018).

Charges générales et administratives

(en milliers de dollars)

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires	2 872	3 285	(413)	9 354	7 884	1 470
Autres	1 154	675	479	4 664	5 724	(1 060)
Dotation aux amortissements	618	134	484	1 775	306	1 469
Amortissement	1 373	-	1 373	4 172	-	4 172
Total	6 017	4 094	1 923	19 965	13 914	6 051
En pourcentage des produits des activités ordinaires	16,5 %	10,7 %		16,2 %	13,9 %	

a) Facteurs de variabilité des charges générales et administratives

Les charges générales et administratives englobent les charges liées aux fonctions des ressources humaines ainsi que des services juridiques et financiers, les honoraires, les frais d'assurance, d'autres charges du siège social et l'amortissement des immobilisations incorporelles.

b) Exercice 2019 comparativement à l'exercice 2018

Les charges générales et administratives de la Société au troisième trimestre de 2019 ont été de 6,0 M\$ (16,5 % des produits des activités ordinaires), comparativement à 4,1 M\$ (10,7 % des produits des activités ordinaires) au troisième trimestre de 2018. L'augmentation de 1,9 M\$ a été principalement imputable à l'amortissement d'immobilisations incorporelles non comptabilisé au troisième trimestre de 2018.

Les charges générales et administratives de la Société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 ont été de 20,0 M\$, une hausse de 6,1 M\$ comparativement à la période de neuf mois close le 30 septembre 2018. L'augmentation est principalement imputable aux raisons mentionnées plus haut et aux coûts liés à la fermeture du bureau du New Jersey de Galtronics au deuxième trimestre de 2019, contrebalancés par la baisse d'autres charges générales et administratives non récurrentes liées aux honoraires de consultation uniques versés au vendeur d'Advantech par l'émission d'actions à la clôture de l'acquisition d'Advantech au premier trimestre de 2018.

BAIIA et BAIIA ajusté

Le BAIIA et le BAIIA ajusté sont des mesures non conformes aux IFRS que la direction utilise pour évaluer le rendement d'exploitation de la Société (voir la définition de ces mesures non conformes aux PCGR à la page 2 du présent rapport). Le rapprochement du BAIIA et du BAIIA ajusté est illustré dans le tableau suivant :

Rapprochement avec le résultat d'exploitation

(en milliers de dollars)

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
	\$	\$	%	\$	\$	%
Résultat d'exploitation	(2 259)	3 705	(161,0 %)	(604)	2 179	(127,7 %)
Dotation aux amortissements	3 083	1 069	188,4 %	9 433	3 076	206,7 %
BAIIA	824	4 774	(82,7 %)	8 829	5 255	68,0 %
Éléments non récurrents	399	2 326	(82,8 %)	1 646	6 180	(73,4 %)
BAIIA ajusté	1 223	7 100	(82,8 %)	10 475	11 435	(8,4 %)

a) *Facteurs de variabilité du résultat d'exploitation, du BAIIA et du BAIIA ajusté*

La perte d'exploitation, le BAIIA et le BAIIA ajusté peuvent varier sensiblement en fonction du chiffre d'affaires, de la composition des ventes de produits, des charges d'exploitation et des investissements de R et D réalisés dans de nouveaux produits.

b) *Exercice 2019 comparativement à l'exercice 2018*

La perte d'exploitation de la Société pour le troisième trimestre de 2019 s'est établie à 2,3 M\$, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 3,7 M\$ pour le troisième trimestre de 2018. Le résultat d'exploitation du troisième trimestre de 2018 comprenait un paiement de la part de l'agent d'entiercement un montant d'environ 1,8 M\$ par suite d'une demande d'indemnisation présentée par la Société relativement à la portion du prix d'achat en trésorerie détenue en mains tierces conformément aux modalités de l'acquisition d'Advantech. Ce montant a été inclus pour contrebalancer les charges générales et administratives du troisième trimestre de 2018.

Le BAIIA ajusté du troisième trimestre de 2019 a été de 1,2 M\$ comparativement à 7,1 M\$ au troisième trimestre de 2018. Les charges non récurrentes du troisième trimestre de 2019 se sont établies à 0,4 M\$, et étaient principalement composées de charges liées aux honoraires juridiques dans le cadre d'une réorganisation d'entreprise d'une partie inactive des activités de Galtronics et d'honoraires de consultation versés à Advantech sans fil Inc. (la convention de services-conseils ne sera pas prolongée après son échéance le 31 décembre 2019).

La perte d'exploitation de la Société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 a été de 0,6 M\$, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 2,2 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018.

Le BAIIA ajusté pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 a été de 10,5 M\$ comparativement à 11,4 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018. Les éléments non récurrents pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 se sont établis à 1,6 M\$ et étaient principalement composés des charges mentionnées plus haut, de charges liées à la fermeture du bureau de Galtronics situé dans le New Jersey au deuxième trimestre de 2019, de charges liées à l'acquisition d'Advantech et de différents autres éléments non récurrents.

Résultat net

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Trimestres clos les 30 septembre			Périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation
	\$	\$	%	\$	\$	%
Résultat avant impôt sur le résultat	(567)	(1 104)	(48,6 %)	(4 379)	(4 931)	(11,2 %)
Charge d'impôt	151	695	(78,3 %)	586	1 183	(50,5 %)
Résultat net	(718)	(1 799)	(60,1 %)	(4 965)	(6 114)	(18,8 %)
Résultat par action de base et après dilution	(0,02 \$)	(0,05 \$)		(0,12 \$)	(0,16 \$)	

a) *Facteurs ayant une incidence sur le résultat net*

Le résultat net subit l'incidence des facteurs indiqués ci-dessus pour le résultat d'exploitation et le BAIIA.

b) *Exercice 2019 comparativement à l'exercice 2018*

La perte nette de la Société pour le troisième trimestre de 2019 s'est établie à 0,7 M\$, comparativement à une perte nette de 1,8 M\$ pour le troisième trimestre de 2018. En termes de perte nette par action, le troisième trimestre de 2019 a accusé une perte nette de 0,02 \$ par action, comparativement à une perte nette de 0,05 \$ par action au troisième trimestre de 2018.

La perte nette de la Société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 a été de 5,0 M\$, comparativement à une perte nette de 6,1 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018. La direction est d'avis que la perte nette de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 a principalement découlé des éléments non récurrents mentionnés plus haut, de la pénalité de 0,99 M\$ en raison du remboursement anticipé de l'emprunt (au sens donné à ce terme dans les présentes) consenti par Crown Capital Fund IV, LP et de la comptabilisation en charges des coûts d'émission reportés non amortis de l'emprunt consenti par Crown Capital Fund IV, LP au premier trimestre de 2019 d'un montant de 2,8 M\$ qui ont été inclus dans les charges financières, contrebalancés par un ajustement de la juste valeur des débentures. En termes de perte nette par action, la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 a accusé une perte nette de 0,12 \$ par action, comparativement à une perte nette de 0,16 \$ par action pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Trimestres clos les			
	31 décembre 2018	31 mars 2019	30 juin 2019	30 septembre 2019
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	36 009	39 033	47 831	36 430
Bénéfice brut	11 063	14 331	17 644	12 212
BAIIA	(2 522)	3 029	4 976	824
BAIIA ajusté	3 858	3 514	5 738	1 223
Résultat net	670	(5 901)	1 654	(718)
Résultat par action de base et après dilution	0,02 \$	(0,19 \$)	0,04 \$	(0,02 \$)
Total des actifs courants	79 937	78 337	84 518	77 786
Total de l'actif	170 517	171 595	179 103	173 457
Total du passif	88 690	95 446	105 091	100 138

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Trimestres clos les			
	31 décembre 2017	31 mars 2018	30 juin 2018	30 septembre 2018
	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	24 351	29 438	32 578	38 189
Bénéfice brut	7 178	10 562	13 048	16 168
BAIIA	979	(2 043)	2 524	4 774
BAIIA ajusté	1 322	1 446	2 889	7 100
Résultat net	(257)	(4 607)	292	(1 799)
Résultat par action de base et après dilution	0,00 \$	(0,14 \$)	0,01 \$	(0,05 \$)
Total des actifs courants	64 666	54 752	55 500	78 777
Total de l'actif	84 882	115 241	115 991	166 903
Total du passif	29 056	59 009	59 107	87 254

SOURCES DE FINANCEMENT ET LIQUIDITÉS

Les sources de financement de la Société servent en partie à financer le fonds de roulement lié aux lancements de produits, à investir dans des propositions de services de conception pour ses clients et à faire les dépenses d'investissement nécessaires pour soutenir et accroître ses activités et sa capacité de fabrication afin de répondre aux demandes des clients.

Situation de trésorerie

La démarche de la direction est de veiller, dans la mesure du possible, à toujours disposer de liquidités suffisantes pour faire face aux échéances. Nous y parvenons en surveillant les flux de trésorerie et les produits et charges réels par rapport aux montants prévus au budget. Nous effectuons un suivi hebdomadaire des flux de trésorerie et un suivi mensuel des autres mesures, dont le cycle d'exploitation. La direction surveille ces indicateurs clés pour s'assurer que la Société génère des flux suffisants pour préserver sa capacité et atteindre ses objectifs de croissance. Par exemple, un faible cycle d'exploitation est un signe de l'efficacité de l'utilisation du fonds de roulement.

(en milliers de dollars)

	Au	Au
	30 septembre 2019	31 décembre 2018
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 501	20 859
Crédit bancaire	15 010	377
Trésorerie, montant net	1 491	20 482

Aux 30 septembre 2019 et au 31 décembre 2018, la trésorerie nette de la Société s'établissait à respectivement 1,5 M\$ et à 20,5 M\$. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la Société a affecté 4,4 M\$ en trésorerie aux activités d'exploitation, y compris un montant au comptant pour financer une augmentation du fonds de roulement hors trésorerie de 6,3 M\$. En outre, la Société a affecté un montant de 5,4 M\$ en trésorerie à des dépenses d'investissement, 6,7 M\$ de la facilité de crédit renouvelable au remboursement d'une tranche de l'emprunt consenti par Crown Capital Fund IV, LP, à un paiement conditionnel aux vendeurs de Micro-Onde Alga, à un paiement d'impôts au comptant, à des remboursements d'intérêt et de capital, à un paiement pour le rachat d'options sur actions et à un paiement optionnel visant l'acquisition d'une entreprise que la Société a décidé de ne pas acquérir.

Besoins du fonds de roulement

Les besoins du fonds de roulement concernent surtout les matériaux, la production, les activités de vente et de marketing, la recherche et le développement, l'exploitation et les charges générales et administratives. Ces besoins peuvent augmenter avec le chiffre d'affaires, ou encore lorsque les clients mettent plus de temps à nous payer, que les niveaux de stocks sont augmentés en réponse à une hausse de la demande ou que nous devons payer plus rapidement nos fournisseurs. De telles variations font augmenter le cycle d'exploitation qui, en retour, réduit les liquidités dont dispose l'entreprise. Au 30 septembre 2019, le cycle d'exploitation de la Société s'établissait à 88 jours, comparativement à 80 jours au 31 décembre 2018. L'augmentation a principalement découlé du niveau plus élevé des stocks du groupe Infrastructure sans fil et d'une rotation plus lente des créances d'exploitation d'Advantech sans fil.

Le fonds de roulement hors trésorerie a augmenté de 6,3 M\$ au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019. La direction estime que cette hausse est principalement attribuable aux facteurs indiqués ci-après.

Les créances clients nettes étaient de 32,6 M\$ au 30 septembre 2019 comparativement à 29,4 M\$ au 31 décembre 2018. L'augmentation a principalement découlé des volumes de ventes plus élevés pour le groupe Asie-Pacifique vers la fin du troisième trimestre de 2019.

Les stocks au 30 septembre 2019 étaient de 22,7 M\$, comparativement à 23,5 M\$ au 31 décembre 2018. Le recul a principalement découlé d'une baisse des produits finis du groupe Asie-Pacifique et du groupe Antennes intégrées.

Les dettes fournisseurs et charges à payer au 30 septembre 2019 ont été de 29,8 M\$ comparativement à 33,3 M\$ au 31 décembre 2018. Le recul est principalement attribuable à une réduction de la provision pour primes et des charges salariales à payer.

Engagements relatifs aux dépenses d'investissement

Au 30 septembre 2019, la Société s'était engagée à faire l'acquisition d'équipement d'une valeur approximative de 3,2 M\$ pour l'installation de fabrication de la Société située au Vietnam.

Facilités de crédit

Au 30 septembre 2019, la Société disposait de facilités de crédit contractées auprès de banques domiciliées au Canada, en Chine et en Corée du Sud (collectivement, les « facilités de crédit »). Ces facilités de crédit (sauf l'emprunt à terme, qui est décrit ci-dessous) sont renouvelables par les banques pour des périodes maximales de trois ans. Dans le cas du crédit bancaire provenant de Chine, le calendrier de renouvellement est échelonné, chacune des trois tranches étant renouvelable en janvier, en février, en mars et en août chaque année. Les deux premières tranches ont été remboursées au cours du premier trimestre de 2018 et aucun nouveau prélèvement n'a été fait, et la troisième tranche a été remboursée au cours du troisième trimestre de 2018 et aucun nouveau prélèvement n'a été fait. Les facilités de crédit portent intérêt à des taux annuels allant d'environ 3,6 % à 7,0 % et sont garanties par les créances clients, les stocks, une lettre de crédit irrévocable émise par Baylin au prêteur en Corée et les immobilisations corporelles. Au 30 septembre 2019, la Société avait accès à un crédit d'environ 25,2 M\$, dont une tranche de 15,0 M\$ avait été utilisée.

Le 29 mars 2019, la Société a conclu une convention de crédit (la « convention de crédit ») avec la Banque Royale du Canada et la Banque HSBC Canada (collectivement, les « prêteurs ») en vertu de laquelle les prêteurs ont établi une facilité de crédit renouvelable (la « facilité renouvelable ») en faveur de la Société pour un montant pouvant atteindre 20 M\$. Au 30 septembre 2019, un montant de 15,0 M\$ était à payer dans le cadre de la facilité renouvelable. La disponibilité de la facilité renouvelable est fondée sur les créances d'exploitation et les soldes des stocks de la Société. Le taux d'intérêt de la facilité renouvelable est établi en fonction du type d'avance, de la marge applicable et du ratio de la dette de premier rang sur le BAIIA de la Société, et les intérêts sont payables mensuellement à terme échu, tel qu'il est indiqué dans la convention de crédit. La facilité renouvelable arrive à échéance le 29 mars 2022. Au 30 septembre 2019, le taux d'intérêt sur la facilité renouvelable était de 7,0 % sur les avances en dollars américains, et de 5,45 % sur les avances en dollars canadiens. La commission d'attente sur la tranche non prélevée de la facilité renouvelable est de 0,50 % par année si le ratio de la dette de premier rang par rapport au BAIIA de la Société est de moins de 1,75:1,0, et de 0,55 % par année si le ratio de la dette de premier rang par rapport au BAIIA de la Société est égal ou supérieur à 1,75:1,0. Baylin et certaines de ses filiales se sont portées garantes de la facilité renouvelable et ont accordé aux prêteurs et leur ont donné en nantissement certains titres, notamment une convention de sûreté générale. Elles ont aussi produit et fourni différents autres documents d'emprunt à l'intention des prêteurs. La convention de crédit renferme certaines clauses restrictives que la Société doit respecter, notamment les clauses financières suivantes : un ratio de couverture des charges fixes et un ratio dette de premier par rapport au BAIIA (au sens donné à ces termes dans la convention de crédit) calculés à la fin de chaque trimestre. La convention de crédit comporte également d'autres clauses restrictives d'usage et des cas de défaut. Au 30 septembre 2019, la Société respectait toutes les autres clauses restrictives prévues par la convention de crédit. Un exemplaire de la convention de crédit est affiché sur le profil de la Société à l'adresse www.sedar.com.

Avant le 29 mars 2019, la Société avait une facilité de crédit renouvelable en dollars américains avec la Banque HSBC Canada d'un montant pouvant atteindre 5,3 M\$. Cette facilité a été annulée lorsque la Société a conclu la facilité renouvelable. Il n'y avait aucun montant prélevé dans le cadre de la facilité au moment de son annulation ni au 31 décembre 2018.

La capacité de la Société d'utiliser les facilités de crédit est tributaire de sa capacité de fournir des garanties conformes aux exigences des banques qui consentent les facilités de crédit. Les facilités de crédit visent à financer le fonds de roulement, les dépenses d'investissement et les frais généraux.

Les facilités de crédit prévoient certaines clauses restrictives que la Société est tenue de respecter, sans quoi elles peuvent devenir exigibles à vue. En date du présent rapport de gestion, la Société se conforme à l'ensemble des clauses restrictives financières des facilités de crédit.

Dette à long terme

Le 17 janvier 2018, dans le cadre de l'acquisition d'Advantech, la Société a contracté un prêt à terme (le « prêt ») auprès de Crown Capital Fund IV, LP (« Crown Capital ») d'un capital de 33,0 M\$, qui porte intérêt à un taux annuel de 9 % et viendra à échéance le 17 janvier 2023. Conformément aux modalités du prêt, la Société a émis des bons de souscription d'actions permettant d'acheter un nombre maximal de 682 500 actions ordinaires à un prix d'exercice de 3,37 \$ chacune jusqu'au 17 janvier 2023.

Le 29 mars 2019, la Société a remboursé le prêt par anticipation à l'aide de fonds avancés dans le cadre de l'emprunt à terme (au sens donné à ce terme ci-dessous) et de la facilité renouvelable. La Société a versé à Crown Capital Fund IV, LP une prime pour remboursement anticipé de 0,99 \$ et a comptabilisé en charges les coûts d'émission de la dette non amortis d'un montant de 2,8 M\$, lesquels ont été inclus dans les charges financières.

Le 29 mars 2019, dans le cadre de la facilité renouvelable et aux termes de la convention de crédit, les prêteurs ont également établi une facilité de crédit à terme (l'« emprunt à terme ») en faveur de la Société pouvant atteindre 27,8 M\$. Le montant en capital dans le cadre de l'emprunt à terme a été avancé en dollars américains à la clôture et a été affecté au remboursement anticipé de l'emprunt. Le versement de paiements en capital trimestriels d'un montant de 1,0 M\$ a commencé le 30 juin 2019. L'emprunt à terme arrivera à échéance le 29 mars 2022. Le taux d'intérêt sur l'emprunt à terme est établi en fonction du TIOL (au sens donné au terme *LIBO Rate* dans la convention de crédit) majoré de la marge applicable ainsi que du ratio de la dette de premier rang par rapport au BAIIA (tel qu'il est indiqué dans la convention de crédit) et les intérêts sont payables mensuellement à terme échu. Au 30 septembre 2019, le taux d'intérêt sur l'emprunt à terme s'établissait à 4,81 %. En date du 26 juillet 2019, la tranche du taux d'intérêt de l'emprunt à terme correspondant au TIOL a été fixée à 2 % jusqu'à l'échéance le 29 mars 2022.

Baylin et certaines de ses filiales se sont portées garantes de l'emprunt à terme et ont accordé aux prêteurs et leur ont donné en nantissement certains titres, notamment une convention de sûreté générale. Elles ont aussi produit et fourni différents autres documents d'emprunt à l'intention des prêteurs. La convention de crédit renferme certaines clauses restrictives que la Société doit respecter, notamment les clauses financières suivantes : un ratio de couverture des charges fixes et un ratio dette nette par rapport au BAIIA (au sens donné à ces termes dans la convention de crédit) calculés à la fin de chaque trimestre. La convention de crédit comporte également d'autres clauses restrictives d'usage et des cas de défaut. À la date du présent rapport de gestion, la Société respecte la totalité des clauses restrictives prévues par la convention de crédit. Un exemplaire de la convention de crédit est affiché sur le profil de la Société à l'adresse www.sedar.com.

Déventures convertibles

Le 10 juillet 2018, la Société a clôturé le placement de bons de souscription et de déventures de 2018. Les déventures portent intérêt à un taux annuel de 6,5 %, payable semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre chaque année, et ils viendront à échéance le 10 juillet 2023 (la « date d'échéance »).

Les déventures sont convertibles en actions ordinaires au gré du porteur en tout temps avant la fermeture des bureaux à la première des dates à survenir entre : (i) le dernier jour ouvrable précédant la date d'échéance et (ii) s'ils font l'objet d'un appel aux fins de rachat, le jour ouvrable précédant immédiatement la date du rachat fixée par la Société, à un prix de conversion de 3,85 \$ par action ordinaire (le « prix de conversion »), ce qui représente un ratio d'environ 260 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des déventures, sous réserve de rajustements dans certains cas, tel qu'il est précisé dans un acte régissant les déventures convertibles daté du 10 juillet 2018 (l'« acte relatif aux déventures »).

Les déventures ne peuvent être rachetées par la Société avant le 10 juillet 2021, sauf dans certains cas précis advenant un changement de contrôle (au sens donné à ce terme dans l'acte relatif aux déventures). À compter du 10 juillet 2021, et avant la date d'échéance, la Société pourra, à son gré, en remettant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, racheter les déventures, en totalité ou en partie à l'occasion, pour un prix correspondant à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, pourvu que le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pendant la période de 20 jours de bourse consécutifs qui se terminera cinq jours de bourse avant la date à laquelle l'avis de rachat est donné (le « cours du marché ») soit égal ou supérieur à 125 % du prix de conversion. La Société pourra, à son gré, sous réserve de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser le capital des déventures au rachat ou à l'échéance, à condition qu'aucun cas de défaut (au sens donné au terme *Event of Default* dans l'acte relatif aux déventures) ne soit survenu ni ne persiste à ce moment, sur remise d'un préavis écrit d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, en émettant le nombre d'actions ordinaires librement négociables obtenu en divisant le capital des déventures faisant l'objet du remboursement par 95 % du cours du marché à la date de rachat ou à l'échéance, selon le cas.

Advenant un changement de contrôle de la Société, la Société pourrait être tenue de racheter les déventures en totalité ou en partie, sur demande des porteurs, à un prix correspondant à 101 % du capital des déventures en cours, majoré des intérêts courus.

Les déventures sont classées comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et sont évaluées à la juste valeur, les variations de leur juste valeur étant comptabilisées à l'état consolidé du résultat net. Des renseignements supplémentaires sur les déventures sont fournis dans l'acte relatif aux déventures, qui peut être consulté sous le profil de la Société à l'adresse www.sedar.com.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Attribution d'options sur actions

Dans le cadre du régime d'options sur actions de la Société (le « régime ») qui a été adopté, le conseil d'administration peut attribuer des options sur actions aux administrateurs, aux dirigeants, aux membres du personnel et aux experts-conseils de la Société (ou de ses entités affiliées) en guise d'incitatifs au rendement. Des limites ont été fixées pour ce qui est du nombre d'actions ordinaires qui seront émises dans le cadre du régime (et de toutes les autres ententes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres) ainsi que du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à des initiés (ou à leurs entités affiliées). Au moment de l'attribution d'une option sur actions, le conseil d'administration doit approuver : (i) son prix d'exercice, lequel ne peut être inférieur au cours des actions ordinaires; (ii) ses modalités d'acquisition, modalités aux termes desquelles une tranche égale des droits rattachés aux options devient généralement acquise à chaque date anniversaire de l'attribution sur une période de trois à cinq ans; et (iii) sa date d'expiration, qui généralement ne peut survenir plus de sept ans après celle de l'attribution.

Le tableau suivant présente les attributions dans le cadre du régime d'options sur actions au 30 septembre 2019 :

Date d'attribution des options sur actions	Options sur actions attribuées	Prix d'exercice	Date d'expiration des options	Droits rattachés aux options acquis au :		Options exercées au :	Options expirées au :	Options auxquelles il a été renoncé au :
				30 septembre 2019	31 décembre 2018	30 septembre 2019	30 septembre 2019	30 septembre 2019
24 août 2015	925 000	1,51 \$	24 août 2020	925 000	925 000	138 750	-	786 250
30 mars 2017	685 000	1,98 \$	30 mars 2022	456 666	228 333	-	145 000	290 000
8 août 2017	500 000	2,00 \$	8 août 2022	333 333	166 667	-	-	-
10 mars 2018	30 000	3,51 \$	10 mars 2023	10 000	-	-	-	-
17 mai 2018	275 000	3,34 \$	17 mai 2023	81 666	-	-	43 334	21 666
22 mai 2018	25 000	3,34 \$	22 mai 2023	5 000	-	-	-	-
11 juillet 2018	197 500	3,50 \$	11 juillet 2023	39 500	-	-	-	-
9 nov. 2018	250 000	3,84 \$	9 nov. 2023	-	-	-	-	-
25 mars 2019	325 000	3,89 \$	25 mars 2024	-	-	-	-	-
21 mai 2019	270 000	3,57 \$	21 mai 2024	-	-	-	-	-
16 août 2019	60 000	3,18 \$	16 août 2024	-	-	-	-	-
	<u>3 542 500</u>			<u>1 851 165</u>	<u>1 320 000</u>	<u>138 750</u>	<u>188 334</u>	<u>1 097 916</u>

La Société a comptabilisé une charge liée aux options sur actions de 0,8 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, laquelle a été incluse dans les charges générales et administratives.

Régime d'unités d'actions différées

Dans le cadre de son régime d'unités d'actions différées (le « régime d'UAD »), la Société attribue des UAD aux administrateurs. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, chaque administrateur peut choisir de toucher de 50 % à 100 % de ses honoraires annuels sous forme d'UAD. Si aucun choix n'est fait, il est présumé que le pourcentage de 50 % est choisi. Le nombre d'UAD émises est établi chaque mois durant lequel l'administrateur siège au conseil. Les UAD attribuées peuvent être réglées après qu'un administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration de la Société et de ses filiales : (i) en actions ordinaires acquises par la Société sur le marché libre pour remise à l'administrateur; (ii) en actions ordinaires nouvellement émises, (iii) en trésorerie; ou (iv) sous forme de toute combinaison de ce qui précède. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission lors du rachat d'UAD dans le cadre du régime d'UAD est fixé à 500 000.

La Société a comptabilisé une charge au titre des UAD de 0,2 M\$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, laquelle a été incluse dans les charges générales et administratives.

Le tableau suivant présente le nombre d'UAD en cours aux 30 septembre 2019 et 2018 et le nombre d'UAD émises pendant les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2019 et 2018 :

	<u>Nombre d'UAD</u>	<u>Prix moyen pondéré</u>
UAD en cours au 1 ^{er} janvier 2019	325 418	2,43 \$
UAD attribuées en 2019	43 506	3,51 \$
UAD en cours au 30 septembre 2019	<u>368 924</u>	<u>2,56 \$</u>
	<u>Nombre d'UAD</u>	<u>Prix moyen pondéré</u>
UAD en cours au 1 ^{er} janvier 2018	302 422	2,20 \$
UAD attribuées en 2018	39 876	3,60 \$
UAD en cours au 30 septembre 2018	<u>342 298</u>	<u>2,37 \$</u>

Régime d'actionnariat des employés

En janvier 2018, certains salariés de la Société (les « participants ») ont commencé à participer au régime d'actionnariat des employés (« RAE »). La Société a octroyé à chacun des participants un nombre d'actions équivalant à l'engagement d'achat d'actions annuel de chacun de ceux-ci. Pendant la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, un nombre totalisant 80 968 actions ordinaires de la Société ont été acquises à un prix d'acquisition global de 0,3 M\$ afin de respecter les obligations de la Société dans le cadre du RAE. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, 56 700 actions ordinaires étaient émises d'une valeur de 0,2 M\$ afin de satisfaire aux obligations de la Société dans le cadre du RAE. La Société n'a pas comptabilisé de charge pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, la Société a comptabilisé un montant de 0,1 M\$ dans les charges générales et administratives au titre du RAE.

Régime de rémunération fondée sur des actions des employés

La Société procède également à l'émission d'actions ordinaires à l'intention de ses employés aux termes des modalités du régime de rémunération fondée sur des actions des employés.

En février 2018, la Société a attribué à certains employés et certains dirigeants 49 738 actions ordinaires restreintes. Les droits rattachés à la moitié d'entre elles seront acquis dans les 12 mois suivant la date d'attribution et l'autre, dans les 24 mois suivant la date d'attribution. La société a comptabilisé un montant de moins de 0,1 M\$ dans les charges générales et administratives au cours de la période close le 30 septembre 2019.

Pendant la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la Société a attribué à certains employés et certains dirigeants 129 126 actions ordinaires restreintes. Du total des actions ordinaires émises, 64 263 actions ordinaires sont à négociation restreinte, les droits rattachés à la moitié d'entre elles étant acquis dans les 12 mois suivant la date d'attribution et l'autre, dans les 24 mois suivant la date d'attribution. La Société a comptabilisé moins de 0,1 M\$ en charges générales et administratives à l'égard de ces actions dans le cadre du régime de rémunération fondée sur des actions des employés pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019.

En ce qui a trait à l'autre tranche de 64 863 actions émises, la Société a comptabilisé un montant de 0,3 M\$ dans les charges générales et administratives pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019 au titre du régime de rémunération fondée sur des actions des employés.

ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS

Les arrangements non comptabilisés sont composés des facilités de crédit présentées à la rubrique « Facilités de crédit » du présent rapport de gestion.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a retenu les services de M. Jeffrey C. Royer aux termes d'une entente de services datée du 1^{er} janvier 2015. M. Royer occupera le poste de président du conseil d'administration et fournira des services de leadership et d'encadrement stratégiques au conseil d'administration et aux membres de la direction de la Société. L'entente a été renouvelée pour une durée de un an le 1^{er} janvier 2016 puis le 1^{er} janvier 2017, le 1^{er} janvier 2018, et plus récemment le 1^{er} janvier 2019. En contrepartie des services fournis aux termes de l'entente, la Société a convenu de verser à M. Royer des honoraires annuels de 150 000 \$ en trésorerie ou en titres de la Société. M. Royer a renoncé de façon irrévocable à recevoir quel que montant que ce soit pour les années closes les 31 décembre 2015, 2016 et 2017. À la date du présent rapport de gestion, la Société avait versé 112 500 \$ à M. Royer en vertu de cette entente pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019.

En janvier 2018, la Société a acquis Advantech sans fil auprès du vendeur d'Advantech qui est une entité détenue et contrôlée par David Gelerman, administrateur de la Société.

Conformément aux modalités de l'acquisition d'Advantech, le vendeur d'Advantech pourrait avoir droit à une rémunération additionnelle de 0,75 M\$ à 3,0 M\$ par an pour 2018 et 2019, pourvu qu'Advantech sans fil atteigne certains objectifs relatifs au BAIIA pour ces années. En 2018, l'objectif relatif au BAIIA n'a pas été atteint.

Aux termes des modalités de l'acquisition d'Advantech, la Société a conclu avec le vendeur d'Advantech un contrat de consultation aux termes duquel le vendeur s'est engagé à fournir les services de ses directeurs David et Stella Gelerman pendant une période de deux ans suivant la clôture. En échange de ces services, le vendeur d'Advantech a le droit de toucher des honoraires de 2,5 M\$, dont la moitié est payable en trésorerie en versements trimestriels et l'autre moitié, par l'émission de 385 802 actions ordinaires à la clôture de l'acquisition d'Advantech, à un prix réputé de 3,24 \$ par

action. Certaines restrictions de temps s'appliquent à la négociation de ces actions ordinaires pendant une période maximale de 24 mois après la clôture de l'acquisition d'Advantech. Un montant de 0,5 M\$ a été comptabilisé dans les charges générales et administratives pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019.

Des discussions entre la Société et le vendeur d'Advantech liées à certaines requêtes en indemnisation aux termes des modalités de l'acquisition d'Advantech sont en cours. Des demandes en justice, des mémoires en défense et des demandes reconventionnelles ont été déposés tel qu'il est précisé à la rubrique « Poursuites judiciaires » ci-dessous.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, le vendeur d'Advantech et certaines de ses entités affiliées ont agi à titre de mandataire pour la Société en procédant à des recouvrements de 0,6 M\$. Au 30 septembre 2019, un montant de 2,2 M\$ à payer à la Société était inclus dans les créances clients et un montant de 1,4 M\$ à payer au mandataire était inclus dans les dettes fournisseurs et autres charges à payer.

Au 30 septembre 2019, un montant de 0,4 M\$ lié aux services fournis par la Société au vendeur d'Advantech et à certaines de ses entités affiliées a été inclus dans les créances clients.

Certains administrateurs et certains dirigeants de la Société ont acquis directement ou indirectement, dans le cadre du placement de 2018, un total de 3 791 724 reçus de souscription et des débentures d'un capital de 8,7 M\$ aux fins du financement de l'acquisition d'Alga. Voir la rubrique « Données sur les actions en circulation ».

Les avantages à court terme, les prestations de retraite et les autres avantages postérieurs au départ à la retraite des hauts dirigeants de la Société ont totalisé 6,4 M\$. Ces montants comprennent les salaires et avantages gagnés par les cadres dirigeants au cours de l'exercice ainsi que les primes qui leur ont été attribuées pour l'exercice. Ces montants représentent également les coûts estimés du versement des prestations de retraite définies et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite aux hauts dirigeants pour l'année de service en cours.

La Société loue des locaux à une société partiellement détenue par Michael Perelshtein, qui est un employé de Micro-Onde Alga. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2019, la Société a comptabilisé des produits de 0,1 M\$ relativement à ce contrat de location.

Dans le cadre de l'acquisition d'Alga, Michael Perelshtein a touché un montant additionnel de 1,0 M\$ lorsque certains critères ont été respectés et il pourrait avoir droit à une rémunération additionnelle d'un montant maximal de 1,0 M\$ si Micro-Onde Alga atteint certains objectifs en matière de rendement en 2019 et en 2020.

Conformément aux modalités de l'acquisition d'Alga, l'ajustement du fonds de roulement lié au prix d'achat de l'acquisition d'Alga a été finalisé et versé aux vendeurs de Micro-Onde Alga pour un montant de 0,4 M\$ le 15 octobre 2018.

En juin 2019, le président et chef de la direction de la Société a exercé 138 750 options sur actions à un prix d'exercice de 1,51 \$ par action, et a renoncé à 786 250 options sur actions en contrepartie de la valeur intrinsèque des options sur actions d'environ 1,9 M\$.

Il n'existe aucune autre transaction avec des parties liées que ce qui est indiqué dans les présentes.

PRINCIPAUX JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Aucun changement important n'a été apporté aux jugements, aux estimations et aux hypothèses comptables critiques depuis la présentation de l'information financière annuelle de l'exercice clos le 31 décembre 2018, sauf tel qu'il est indiqué à la note 4 des états financiers intermédiaires.

POURSUITES JUDICIAIRES

Au quatrième trimestre de 2018, la Société a reçu de la part de l'agent d'entiercement un montant d'environ 1,8 M\$ par suite d'une demande d'indemnisation qu'elle avait présentée relativement à la portion du prix d'achat en trésorerie détenue en mains tierces conformément aux modalités de l'acquisition d'Advantech. La somme a été libérée par l'agent d'entiercement parce que le vendeur d'Advantech n'a pas réussi à contester la requête d'indemnisation dans la période prescrite. Après le versement du paiement, le vendeur d'Advantech a déposé une requête de renonciation au défaut afin que la somme soit retournée à l'agent d'entiercement. La Société conteste la requête. L'audition de la requête est prévue au cours du premier trimestre de 2020.

La Société a déposé des requêtes à l'égard de certaines autres obligations d'indemnisation du vendeur d'Advantech aux termes des modalités de l'acquisition d'Advantech. Les requêtes, dans leur ensemble, totalisent environ 6,0 M\$. Le vendeur d'Advantech a déposé des mémoires en défense ainsi que des demandes reconventionnelles totalisant environ 1,6 M\$. Le vendeur d'Advantech a également produit de multiples requêtes en indemnisation aux termes des modalités de l'acquisition d'Advantech visant à compenser les montants réclamés par la Société. La Société a contesté les requêtes en indemnisation.

Au deuxième trimestre de 2019, le vendeur d'Advantech a déposé un recours en oppression notamment pour des montants non précisés liés à la contrepartie éventuelle de 2018 aux termes des modalités de l'acquisition d'Advantech et à des actions ordinaires de la Société à l'égard desquelles une compensation a été réclamée par la Société. Le vendeur d'Advantech allègue qu'il a été refusé de manière inappropriée à M. Gelerman de participer à la gestion de la Société, ce qui a entraîné une contrepartie éventuelle moins élevée. La Société a l'intention de se défendre contre ces allégations. Aucune date n'a été fixée pour la requête liée aux demandes de compensation. La question de savoir si la Société a le droit de revendiquer une compensation à l'égard des actions ordinaires a été soutenue le 29 octobre 2019 et est sous réserve, tout comme la question de savoir si M. Gelerman doit remettre sa démission à titre d'administrateur conformément à la politique de majorité des voix de la Société.

Au troisième trimestre de 2019, les vendeurs de Micro-Onde Alga ont déposé une requête affirmant qu'un événement est survenu, ce qui a déclenché le paiement d'un paiement conditionnel d'un montant de 1,0 M\$, tel qu'il est décrit dans la convention d'achat d'actions. La Société n'est pas d'accord avec le fait qu'un tel paiement a été déclenché et a contesté la requête. Aucune date n'a été fixée pour la requête.

À l'heure actuelle, la Société n'est pas en mesure d'établir si elle sera aura le droit de recouvrer des montants liés à ces poursuites judiciaires ou si elle devra faire des paiements. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée relativement aux requêtes ni aux demandes reconventionnelles.

ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET PRÉSENTATION DANS LA PÉRIODE PRÉCÉDANT LEUR ADOPTION

Se reporter à la note 5 des états financiers intermédiaires.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les activités de la Société l'exposent à différents risques financiers, tels que le risque de change, le risque de taux d'intérêt, la concentration de la clientèle, le risque de crédit et le risque de liquidité. La gestion des risques met l'accent sur des activités qui visent à atténuer le plus possible les effets néfastes que ces risques pourraient avoir sur notre résultat financier consolidé.

Risque de change

La Société réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires en dollars américains. Les autres produits des activités ordinaires sont libellés dans d'autres monnaies comme le yuan chinois, le dong vietnamien et le won sud-coréen. Toutefois, ces tranches sont déterminées en fonction du dollar américain, car le coût de revient total des produits des consommateurs est déterminé en dollars américains. Une partie des coûts d'opération est libellée dans des monnaies qui ne sont pas la monnaie fonctionnelle de l'entité considérée et expose dès lors la Société au risque de change. La volatilité des résultats se trouve également accrue du fait de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère au taux de change en vigueur à la clôture de chaque période comptable, et l'incidence de cette conversion est comptabilisée à titre de profit ou de perte de change dans les charges financières. L'objectif de la direction en matière de gestion du risque de change est d'atténuer le plus possible son exposition aux monnaies qui ne sont pas sa monnaie fonctionnelle applicable. La politique de la Société consiste à appairer les actifs libellés en monnaie étrangère avec des passifs libellés en monnaie étrangère.

Risque de taux d'intérêt

La direction estime que le risque de taux d'intérêt est faible, étant donné que les taux d'intérêt ont été relativement stables ces dernières années.

Risque de concentration de la clientèle et risque de crédit

Une grande partie des biens produits par la Société est vendue à un petit nombre de clients importants situés surtout en Amérique du Nord et en Asie. Les trois principaux clients de la Société pourraient ne pas être les mêmes d'un exercice à l'autre. La perte d'un ou de plusieurs clients importants ou une réduction marquée de leurs commandes pourrait nuire

aux activités de la Société, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière. La Société a comptabilisé une tranche totalisant 41 % et 35 % des produits des activités ordinaires, directement et indirectement, gagnés auprès de son principal client et de ses sous-traitants pour les périodes de neuf mois respectivement closes le 30 septembre 2019 et le 30 septembre 2018. Sa stratégie de gestion du risque de crédit consiste à diversifier sa clientèle en élargissant sa gamme de produits et en intensifiant ses activités de vente et de marketing.

La Société et ses filiales offrent à leurs clients des délais de règlement de 30 à 90 jours et surveillent régulièrement le crédit accordé à ces clients ainsi que leur situation financière générale, sans pour autant exiger le nantissement de biens en garantie de leurs créances. La Société constitue une provision pour créances douteuses en s'appuyant sur les facteurs qui interviennent dans le risque de crédit de certains clients, sur les antécédents et sur d'autres renseignements. La Société assure également une tranche importante de ses créances clients pour gérer le risque de crédit.

Risque de liquidité

La Société surveille son risque de liquidité en recourant à des budgets trimestriels et à des projections des flux de trésorerie hebdomadaires ainsi qu'en suivant de près les soldes des créances, les niveaux des stocks et le paiement des fournisseurs de la Société. Son objectif est de veiller à ce que ses entités d'exploitation disposent de suffisamment de liquidités, que ce soit par voie de fonds en caisse, d'emprunts sur ses facilités de crédit ou de flux de trésorerie d'exploitation. Elle surveille en outre régulièrement les montants que d'autres filiales doivent à Galtronics China afin d'assurer la conformité aux exigences de l'Administration nationale du contrôle des changes de la Chine.

DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

À la date du présent rapport de gestion, 40 330 649 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le 17 janvier 2018, la Société a émis en faveur du vendeur d'Advantech 308 642 actions ordinaires au prix réputé de 3,24 \$ chacune en guise de règlement partiel du prix d'achat de l'acquisition d'Advantech.

Le 10 juillet 2018, la Société a clôturé un placement de 7 419 355 reçus de souscription et des débentures d'un montant en capital de 17,25 M\$ dont le produit a été affecté en partie au financement de l'acquisition d'Alga. Le 11 juillet 2018, par suite de la satisfaction de certaines conditions de libération des fonds entiers, chaque reçu de souscription a été converti en une action ordinaire. Les débentures sont convertibles en actions ordinaires au gré du porteur en tout temps avant la fermeture des bureaux à la première des dates à survenir entre : (i) le dernier jour ouvrable précédant la date d'échéance et (ii) si elles font l'objet d'un appel aux fins de rachat, le jour ouvrable précédant immédiatement la date du rachat fixée par la Société, à un prix de conversion de 3,85 \$ par action ordinaire, ce qui représente un ratio d'environ 260 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des débentures, sous réserve de rajustements dans certains cas, tel qu'il est précisé dans l'acte relatif aux débentures.

Le 11 juillet 2018, la Société a émis 1 176 470 actions ordinaires en faveur des vendeurs de Micro-Onde Alga à un prix réputé de 3,40 \$ par action ordinaire en guise de règlement partiel du prix d'achat de l'acquisition d'Alga.

Le total des actions ordinaires réservées aux fins d'émission dans le cadre du régime d'options sur actions correspond à un maximum de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. En date du présent rapport de gestion, des options visant un total de 2 117 500 actions ordinaires sont en cours et des options permettant d'acheter jusqu'à 1 915 564 actions ordinaires supplémentaires sont disponibles aux fins d'attribution dans le cadre du régime d'options sur actions.

À la date d'établissement du présent rapport de gestion, des bons de souscription visant un total de 682 500 actions ordinaires étaient en cours.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction a la responsabilité de concevoir des contrôles internes efficaces à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés conformément aux IFRS. Selon son analyse des procédures de contrôle interne de la Société, la direction estime que les contrôles et les procédures internes étaient adéquats au 30 septembre 2019.

Il n'y a eu aucun changement important dans les contrôles internes de l'information financière de la Société au cours du trimestre clos le 30 septembre 2019 qui ait eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence significative sur le contrôle interne de l'information financière de la Société.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction est également responsable de concevoir des contrôles et des procédures efficaces de communication de l'information, de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information importante liée à la Société, y compris ses filiales consolidées, est communiquée aux dirigeants signataires de la Société. Le président et chef de la direction ainsi que le chef des finances de la Société ont tous deux évalué la conception des contrôles et des procédures de communication de l'information au 30 septembre 2019 et ont conclu que ces contrôles et ces procédures avaient été adéquatement conçus.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Un complément d'information sur la Société, dont sa dernière notice annuelle et sa dernière circulaire d'information, est affiché sur SEDAR au www.sedar.com.

FACTEURS DE RISQUE

Pour une description détaillée des facteurs de risque liés à la Société, se reporter à la rubrique Facteurs de risque de la notice annuelle de la Société datée du 13 mars 2019, qui est affichée sur SEDAR au www.sedar.com.